

Séance du mercredi 05 avril 2023

Date de la convocation: 17/03/2023

Membres en exercice 9

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

Présents : 7

Présents : Maryline MONTEILLET, Jean-Paul TROUPEL, Alain PEYROU, Jacqueline BOULANGÉ, Simone SALAT, Myriam DELORT, Odette VOLPILHAC

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Représentée : Catherine TEIL par Jean-Paul TROUPEL

Absente : Elisabeth PERIER

Secrétaire de séance : Maryline MONTEILLET

2023_05 - Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - ccas_Lacapelle-Viescamp

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Maryline MONTEILLET

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 4 026.50

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

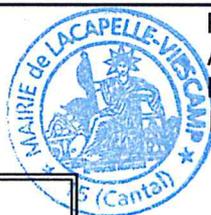
Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	5 318.90
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-1 292.40
Résultat cumulé au 31/12/2022	4 026.50
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	
4 026.50	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
	4 026.50
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A Lacapelle-Viescamp, le 05 avril 2023

La Présidente,

Maryline MONTEILLET



RF AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2023 015-261500177-20230405-2023_05-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>06/04/2023</u> et publié ou notifié le <u>07/04/2023</u>
--